

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 73 (1981)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme de travail de l'USS pour les années 80

(Accepté par le Congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse,
le 24 octobre 1980)

I. Concept du syndicalisme

1. Le syndicalisme – mouvement libérateur

La libération des travailleurs est la raison d'être des syndicats. Leur but est l'épanouissement personnel et social des travailleurs. La lutte conduite pour maintenir les droits et les libertés que les travailleurs ont conquis, pour les élargir et pour écarter de nouvelles contraintes politiques et sociales, n'est jamais achevée. La société étant en évolution constante, ce combat doit être poursuivi de génération en génération.

Pour la liberté politique, contre l'oppression et la sujétion

L'action syndicale vise à consolider et à développer les droits et libertés syndicaux – qui sont la condition de l'association et de la cohésion des travailleurs. Les syndicats s'opposent à toute forme de dictature et s'affirment solidaires des opprimés et des proscrits.

L'existence de syndicats libres et forts est une condition essentielle de la démocratie. Partout où les syndicats sont brimés ou assujettis au contrôle de l'Etat, les libertés personnelles sont menacées. Cependant, la démocratie politique est menacée aussi par les concentrations économiques qui exercent un pouvoir incontrôlé. Partout où une petite minorité de possédants dispose des moyens de production, les travailleurs dépendent de décisions sur lesquelles ils n'ont aucune influence. Tant l'effort visant à mettre mieux la technique au service de l'homme que l'effort de l'Etat pour assurer un développement harmonieux de la société se heurtent, dans une mesure grandissante, aux obstacles que leur opposent les puissances économiques.